

RCS : CHAUMONT

Code greffe : 5201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAUMONT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00192

Numéro SIREN : 853 987 030

Nom ou dénomination : 2E 2I

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 1571



**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>2E2I SAS</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le <b>31/12/2021</b>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214
				215	
				217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	13 317
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	79
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	13 396
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )		242	7 808
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 124)		244	1 920
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	16 620
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)		262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	26 348
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					
				270	(12 952)
Produits financiers (III)	280	22 500	Charges financières (V)	294	2 616
Produits exceptionnels (IV)				290	351
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)			300	216
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					
				310	7 068
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 068
				314	
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers * , dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>					
				997	
Entreprises nouvelles (44. sexies)		ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)		ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)					
ZFANG 44. quaterdecies		Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 septies)		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
Créance due au report en arrière du déficit			346	350	21 375
Droit divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	647		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	641		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies D)	649		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	641		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	649		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 42 988 dont imputés sur le résultat :					360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
				370	372

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>2E2I SAS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	27 700	422		424		426	27 700	
	Constructions	430	249 300	432		434		436	249 300	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	507 000	482		484		486	507 000	
TOTAL		490	784 000	492		494		496	784 000	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements allégués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	13 260	522	16 620	524		526	29 881	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	13 260	572	16 620	574		576	29 881	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
			Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2E2I SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>			
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
			Diminutions reprises de l'exercice
			Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées *	610	612
Provisions pour risques et charges		620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>	
	Dotations	Reprises	
Fonds commercial	681	683	
Autres immobilisations incorporelles	700	705	
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	
		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	42	988
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	42	988
Déficits de l'exercice	960	14	307
Total des déficits restant à reporter	970	57	295
<b>III DIVERS</b>			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**2E 2I**

S.A.S. au capital de 515 000 €  
Siège social : 1 rue du Moulin  
52000 CRENAY

853 987 030 R.C.S. Chaumont

Arrivé le  
**21 JUL. 2022**  
Tribunal de Commerce  
Chaumont

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021  
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
ET ADOPTEE PAR LADITE ASSEMBLEE  
LORS DE SA REUNION DU 25 JUIN 2022

L'Assemblée Générale des actionnaires constate que le résultat de l'exercice social clos le 31 DECEMBRE 2021 s'est soldé par un bénéfice net de 7 067,74 €, et décide d'affecter en conséquence ledit bénéfice de la manière suivante :

. 5% à la « Réserve légale » .....	353,39 €
. le solde au compte « Report à nouveau », soit .....	<u>6 714,35 €</u>
	<u>7 067,74 €</u>
	=====

Pour Extrait Certifié Conforme  
à CRENAY, le 25 JUIN 2022  
Monsieur Eric PATTY - Président

